

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à 17h30, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqués le 29 août 2022.

|                        |                                                                             |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| NOMBRE DE CONSEILLERS  | En exercice : 37<br>Présents à la séance : 28<br>Votants 32 dont 4 pouvoirs |
| DATE DE LA CONVOCATION | 29 août 2022                                                                |
| SÉANCE DU              | 5 septembre 2022                                                            |

**OBJET** : Validation de la convention de location des zones C de l'Atelier de Levage à la SAS le PianO du Lac

**Présents** : Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Marie-Paule ROGOU, Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Marion ALFINITO, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Claude DUBUT, Bernadette SAUDEMONT

**Pouvoirs** : : Monique BARTHÉLÉMY donne pouvoir à Bernadette SAUDEMONT  
Jean-François CONTOZ donne pouvoir à Josette REVOUX  
Gérald GRIFFIT donne pouvoir à Anne-Marie GROS  
Rajaa TOUSSAINT donne pouvoir à Françoise BELLANGER

**Absents et excusés** : Monique BARTHÉLÉMY, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Rémy FREY, Jean-François CONTOZ, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Claude VALLIER, Alain CAUSSE, Gérald GRIFFIT, Rajaa TOUSSAINT.

*Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Fabien GASCARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.*

**Vu**, le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu**, la délibération du conseil 2021/81a du conseil du 18 mai 2021 approuvant les tarifs de location de l'Atelier de Levage

**Vu** le projet de convention de location de la zone C de l'atelier de levage à la SAS Le PianO du Lac

**Vu**, l'avis favorable du bureau communautaire qui s'est réuni le 22 août 2022

La SAS le PianO du Lac est une troupe d'artiste qui organise en autoproduction plusieurs tournées estivales de concerts flottants. Déjà installés sur le territoire, leur local actuel va être rénové. Pour cela, ils ont besoin d'un espace de stockage pour vider l'atelier en cours de rénovation et protéger leur matériel.

Aux vues de leurs besoins, il est proposé de leur louer les zone C de l'Atelier de Levage de 212m<sup>2</sup> (délimité en Annexe 1 de la convention de location).

Il est donc proposé de signer une convention de location pour la zone C de l'Atelier de Levage à la SAS le PianO du Lac pour une durée de 9 mois du 15/09/2022 au 31/03/2022. Le tarif est de 379.48€ mensuel HT (1.79€/m<sup>2</sup>/mois) et de 455.38€ TTC)

**Considérant**, que la CCBD doit jouer le rôle de facilitateur aux activités économiques sur son territoire ;

**Considérant**, que la CCBD dispose d'un patrimoine foncier pouvant accueillir des entreprises et associations sur son territoire ;

**Considérant**, que le projet de rénovation du Clos d'Oriol s'inscrit aujourd'hui dans une temporalité plus longue ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** la convention de location de la zone C de l'atelier de levage à la SAS Le PianO du Lac ;
- **AUTORISE** le Président à signer le document ;

**Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

|                     |                                                        |
|---------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>Pour :</b>       | 32                                                     |
| <b>Contre :</b>     | <i>(Mettre le nom des personnes qui sont contre)</i>   |
| <b>Abstention :</b> | <i>(Mettre le nom des personnes qui s'abstiennent)</i> |

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds,  
les jours, mois et an susdit.  
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,

Fabien GASCARD



Le Président,



Michel RICOU-CHARLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20220905-De\_2022080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

